



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 18 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Présents : 11

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. GILLET	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	Mme MATHERON	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 8

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
M. BEN MIHOUB	à	M. MAHALI
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. CAVANNA

M. DOYER	à	M. GILLET
M. GARCIN	à	M. CAVANNA
M. MORENO	à	M. MAHALI
Mme VALVERDE	à	M. GILLET

Absents/excusés : 3

Mme BERNARDINI	Mme FORTIAS	M. SMAILI
----------------	-------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 19

DELIBERATION 24-71	<u>N° 24-71 – LE CLEMENCEAU – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL – N° 0006 0236 ET 0006 0237</u>
LE CLEMENCEAU Attribution local commerciale n° 0006 0236 et 0006 0237	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local commercial référencé sous les numéros 0006 0236 et 0006 0237, anciennement loué à l'agence d'assurance MOLENAT sur le groupe LE CLEMENCEAU à Toulon, d'une superficie totale de 50 m ² , est vacant depuis le 26/03/2023. Après avoir visité le local, Monsieur Olivier LOPEZ, entrepreneur individuel d'une micro-entreprise, se porte candidat pour le louer afin d'y installer un commerce de gros et de détail de textile. Monsieur Olivier LOPEZ est déjà locataire sur le parc de Toulon Habitat Méditerranée d'un local sis LE VERONESE, bureau administratif et siège social de sa société de transports,

dénommée OLICARS. Ce local lui a été attribué par la délibération n° 22-30 du Conseil d'Administration du 30/06/2022.

Avant de signer un bail commercial classique 3-6-9, et afin de s'assurer de la pérennité de l'activité, il est proposé la signature d'un bail dérogatoire de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période, pour un loyer hors taxes et hors charges annuel de 8 160,00 €, soit 680,00 €/mois.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer serait exigé.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec M. Olivier LOPEZ pour une activité de commerce de gros et de détail de textile pour une durée de 18 mois renouvelable une fois, aux conditions précitées.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	19	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux avec M. Olivier LOPEZ pour une activité de commerce de gros et de détail de textile pour une durée de 18 mois renouvelable une fois, aux conditions précitées, portant sur le local référencé n° 0006 0236 et 0236, situé au CLEMENCEAU.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

